

1. GÉNÉRAL

Les présentes Conditions Générales de Vente (« CGV ») seront applicables à toutes les transactions commerciales entre Werfen SAS (ci-après dénommée Werfen ou la Société) et ses Clients (« Client ») liées à la vente de marchandises par Werfen.
En cas de conflit, les dispositions de tout accord écrit distinct de fourniture ou de service prévaudront sur les présentes CGV.
Les termes et conditions du Client ne s'appliqueront pas à moins d'être expressément approuvés par écrit par Werfen.
Werfen informera le Client en cas de modification des présentes CGV. Le Client accepte les nouvelles CGV dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de la notification.

2. PRISE DE COMMANDES

Pour la métropole, les commandes ne seront définitives et la vente ne sera finalisée qu'après la confirmation écrite par Werfen. La Société accusera réception de la demande du Client. Cependant pour les DROM-COM, le Client devra adresser à Werfen une confirmation écrite de sa confirmation de commande.
Faute de confirmation, la commande sera considérée comme nulle et non avenue.
Afin d'éviter tout litige, nous vous prions de rappeler sur vos commandes votre numéro Client, la référence et la dénomination complète de chaque produit. Par produit, il faut entendre tant les instruments que les réactifs et consommables.
Toute modification ou annulation de commande ne peut être prise en considération que si elle parvient par écrit avant la livraison des produits.
Passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente et renonciation par le Client à ses conditions générales d'achat.
En acceptant l'offre Werfen, le Client reconnaît que les produits et services proposés sont conformes à ses besoins tels qu'il les aura exprimés auprès de Werfen et qu'il a reçu les informations nécessaires à son consentement avant la passation de la commande.

3. LIVRAISONS

3.1 Délais.

Les livraisons sont effectuées en fonction des disponibilités dans l'ordre d'arrivée des commandes. Notre Société peut procéder à des livraisons globales ou partielles.
Si l'article commandé ne correspond pas au conditionnement disponible, Werfen pourra livrer l'article qui se rapproche le plus du conditionnement demandé.
Tous les réactifs et consommables au catalogue sont généralement immédiatement disponibles et expédiés dans les 24 heures.
Le dépassement du délai de livraison ou les livraisons partielles ne peuvent donner lieu aux dommages et intérêts, ni à retenue ou annulation des commandes en cours.

3.2 Risques.

Les produits sont livrés sur une base franco de port. Nonobstant ce qui précède, le transfert de risques s'effectue dès que les produits quittent nos entrepôts.
Toutes les opérations de transport, assurance, douane, manutention sont à la charge, aux risques et périls du Client. Au sens de nos conditions générales de vente, les ventes en franco de port signifient que Werfen supporte le coût du transport sans que cela emporte dérogation au principe d'une livraison aux risques et périls du Client.

3.3 Réception.

En cas de détérioration, ou de vices apparents, il appartient au destinataire de faire toutes les réserves nécessaires auprès du transporteur par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de trois jours après la réception par le Client, conformément aux dispositions de l'article 105 du Code de Commerce.
En cas de non-conformité du produit livré, au produit commandé ou au bon de livraison, les réclamations doivent être adressées par écrit à Werfen dans les cinq jours calendaires suivant la date de réception des produits portés sur les documents de transport par le Client. Au-delà de ce délai, aucune réclamation, quel qu'en soit le motif, ne sera prise en considération par Werfen, la livraison étant alors irréfragablement réputée conforme à la commande et en bon état.
Il appartient à l'acheteur de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés. Il devra laisser à Werfen toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices pour y remédier.

4. RETOUR

Tout retour doit faire l'objet d'un accord préalable et écrit entre Werfen et l'acheteur. Les frais et les risques du retour sont à la charge de l'acheteur. Toutefois, si les produits s'avéraient être non conformes, dans ce cas, c'est Werfen qui prendra en charge les frais de retour de marchandise.
Ne seront admis en retour que les produits dont Werfen aura admis des vices ou détériorations et sous la condition qu'ils soient encore dans leur état de livraison et notamment qu'ils n'aient subi aucun traitement (annotation, étiquetage...).

Sous réserve d'un retour répondant aux conditions sus énoncées, le Client pourra choisir soit le remplacement sans frais des produits, soit leur remboursement, à l'exclusion de toute indemnité.

5. GARANTIE - ÉTENDUE

5.1 Appareils

Les appareils neufs (instruments, serveurs et périphériques) bénéficient d'une garantie contre tout défaut de matière ou vice de fabrication pendant une durée d'un an, à compter de la date d'installation par Werfen.

Les pièces détachées bénéficient d'une garantie contre tout défaut de matière ou vice de fabrication pendant une durée de trois mois, à compter de la date d'installation par Werfen.

5.2 Réactifs

Les réactifs sont destinés à un usage in vitro dans le respect de la législation s'appliquant aux Laboratoires de Biologie Médicale. Werfen décline toute responsabilité en cas d'utilisation et de stockage non conformes aux recommandations du fabricant indiquées dans la notice technique.

5.3 Solutions numériques

La garantie, la maintenance et l'assistance sont valables un an et ne peuvent concerner que les logiciels fournis par Werfen. Cette garantie exclut tous les logiciels, appareils et applications tiers auxquels les logiciels fournis par Werfen seraient connectés.

Si des nouveaux logiciels étaient installés (antivirus ...) ou des mises à jour étaient faites par des tiers sans l'aval de Werfen, ce dernier ne pourra être reconnu responsable du mauvais fonctionnement des logiciels ou des problèmes techniques en résultant. Si la détérioration était due à la connexion de matériels ou de logiciels tiers à ceux de Werfen, la garantie ne serait plus valable. Dans les deux cas précédents, Werfen pourra, après étude, proposer une assistance technique selon des conditions à définir entre les Parties.

En outre, le Client doit utiliser le logiciel selon le manuel d'utilisation, et aux instructions d'utilisation et aux prérequis techniques fournis par Werfen.

En cas de rupture de contrat ou de fin de contrat, les bases de données restent sous la pleine et entière responsabilité du Client. L'ensemble de nos solutions numériques permettent d'assurer la disponibilité de données selon la durée souhaitée par le Client.

5.4 Garantie - Exclusion

Werfen ne contracte aucune obligation de résultat de performance ou d'aptitude du produit ou

du service aux exigences particulières du Client.

La responsabilité ou la garantie de Werfen ne pourra en aucun cas être invoquée en cas de dommages directs ou indirects consécutifs à la manipulation ou l'utilisation des produits telle que : incendie, foudre, dégât des eaux, variation ou défaillance de l'alimentation électrique, modification du produit non prévue ni spécifiée par le fabricant, usage anormal ou défaut d'entretien.

La responsabilité de Werfen est limitée aux seuls dommages corporels et matériels directs à l'exclusion des dommages indirects et incidents tels que, sans que cette liste soit limitative, les préjudices financiers ou commerciaux ou les pertes de bénéfices ou de données subis par le Client. En outre, sont exclues de la réparation, les indemnités prévues par le (ou les) contrat(s) liant le Client à ses patients. En tout état de cause, la responsabilité de Werfen, sauf disposition légale contraire, est limitée au montant de la commande donnant naissance à la responsabilité.

6. PRIX

Les produits et services sont facturés au prix en vigueur au moment de la passation de la commande.

Werfen se réserve le droit de modifier les tarifs sans préavis (une fois par an) si les conditions de révision de prix ne sont pas mentionnées sur le contrat.

Les prix s'entendent Hors Taxe, franco de port, emballage compris, pour toute commande (pas de prix minimum), à expédier en France Métropolitaine, en une seule livraison, sur un seul lieu et faisant l'objet d'une seule facture, sauf pour les emballages spéciaux facturés en sus.

Pour les commandes ne répondant pas aux conditions sus définies, une participation sera facturée selon le tarif en vigueur au titre des frais de port et d'emballage.

En cas d'exportation comme en cas d'expédition urgente à la demande de l'acheteur, les frais de port sont à sa charge. Toute livraison express faite à la demande du Client, fera l'objet d'une participation aux frais de port facturée au tarif en vigueur.

7. CONDITIONS DE PAIEMENT

7.1 Modalités

Les factures sont payables au comptant à la date de réception de la facture sans escompte.

7.2 Retards

Toute somme non payée à l'échéance prévue pourra donner lieu au paiement d'intérêts de retard à un taux égal à trois fois le taux de l'intérêt légal au jour de l'échéance, appliqué sur la valeur T.T.C. de la facture.

Notre Société se réserve le droit d'exiger le paiement comptant au moment de la livraison si la situation financière de l'acheteur l'exige (retard de paiement des précédentes factures, etc...) et fera supporter à l'acheteur les frais de contre remboursement au tarif en vigueur.

En cas de retard de paiement, Werfen pourra recourir à une procédure de recouvrement et, si nécessaire, suspendre les commandes en cours.

Conformément à l'article du Code du Commerce D.441-5 – Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue au douzième alinéa du I de l'article L 441-6 est fixé à 40 euros. En cas d'inexécution par le Client de l'une quelconque de ses obligations, et 48 heures après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée en tout ou partie sans effet pendant ce délai, les commandes en cours, en ce compris celles visées par la mise en demeure, seront résolues de plein droit et sans formalité.

Les acomptes éventuellement encaissés par Werfen lui resteront définitivement acquis à titre de premiers dommages intérêts par compensation expresse.

Le Client devra, en cas de résolution de la vente, restituer tous les produits correspondants aux commandes visées à ses frais, risques et périls.

8. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Quelle que soit la destination des produits et leurs conditions de vente et de livraison, et nonobstant toute stipulation contraire, Werfen conserve l'entière propriété des produits jusqu'à l'accomplissement par le Client de toutes ses obligations et spécialement jusqu'à complet paiement du prix, en principal, taxes et accessoires quelconques.

Jusqu'à cette date, les produits livrés seront considérés comme consignés. Le Client supportera les risques et dommages que les produits pourraient subir ou occasionner pour quelque cause que ce soit, en ce compris au cas de force majeure ou de cas fortuit et ce dès la date de livraison sus définie.

Par paiement, il faut entendre soit la remise effective d'espèces, soit l'encaissement des chèques, soit le paiement des effets de commerce.

La présente réserve de propriété s'appliquera sur tous les produits livrés par Werfen et présents chez le Client qu'ils correspondent ou non aux factures impayées.

Pendant la durée de la réserve de propriété, le Client devra assurer les produits contre tous risques susceptibles d'être subis par eux pour un montant égal à la valeur portée sur la facture.

Werfen reprendra, aux frais, risques et périls du Client, les produits restés impayés, 48 heures après une mise en demeure de procéder au paiement intégral.

Pendant la durée de la clause de réserve de propriété, toute modification, transformation ou altération des produits est interdite.

Le Client supportera tous les frais de contentieux ainsi que tous les frais quels qu'ils soient en relation avec la mise en œuvre de la clause de réserve de propriété ou de la clause résolutoire.

9. FORCE MAJEURE

En cas de force majeure intervenant après la passation de la commande et empêchant son exécution dans les conditions normales, les obligations de Werfen seront suspendues de plein droit et sa responsabilité dérogée, sans aucune formalité.

10. JURIDICTION

L'interprétation et l'exécution des présentes conditions générales de vente sont régies par le droit français.

En cas de litige, l'attribution de compétences est faite aux tribunaux compétents de Bobigny, même en cas d'appel en garantie, de pluralité de défendeurs ou de demande incidente.

11. REGLEMENTATION

11.1 RGPD

Werfen fournira les Services inhérents à ce contrat conformément à la loi applicable en matière de protection des données. Le "Contrat_Protection_donnees_Werfen_Processeur_(Clients)" annexé régit le traitement, par Werfen, des données personnelles conformément au règlement UE 2016/679 sur la protection des données.

11.2 Environnement

Werfen se conforme à ces obligations légales relatives au traitement des déchets électroniques et électriques (D.E.E.E) mis sur le marché français. A cet effet, Werfen est adhérent à l'un des éco-organismes collectifs agréés par les pouvoirs publics pour assurer le bon traitement de ces déchets. Notre identifiant unique relatif à la filière D.E.E.E est le suivant : FR00181_05W8PV